

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 4 du 24 janvier 2019**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte 24**

**ERRATUM**

à l'instruction n° 0-20373-2018/ARM/DPMM/PMS du 24 juillet 2018 relative à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne.

*Du 17 janvier 2019*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation - réglementation - transformation ».

**ERRATUM à l'instruction n° 0-20373-2018/ARM/DPMM/PMS du 24 juillet 2018 relative à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne.**

*Du 17 janvier 2019*

NOR A R M B 1 8 5 1 5 8 6 Z

*Texte modifié :*

Instruction n° 0-20373-2018/ARM/DPMM/PMS du 24 juillet 2018 (BOC n° 36 du 6 septembre 2018, texte 10 ; BOEM 421.2.2).

*Référence de publication :* BOC n° 4 du 24 janvier 2019, texte 24.

L'instruction n° 0-20373-2018/ARM/DPMM/PMS du 24 juillet 2018 est modifiée comme suit :

Dans l'ANNEXE I. ; « **LISTE DES ORGANISMES, FORMATIONS ET UNITÉS ÉLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'OUVRIRE DROIT AU BÉNÉFICE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE SÉCURITÉ AÉRIENNE.** » ; « 1. FORMATIONS ET UNITÉS ÉLÉMENTAIRES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE. ».

1. Dans le tableau : « 1.1. **Éléments navals de forces maritimes.** » ; « PATROUILLEURS DE HAUTE MER » ; « CODE CREDO DU PATROUILLEUR HAUTURIER L'ADROIT » ;

Au lieu de : « 088X0004 » ;

Lire : « 088X000 4 ».

2. Dans le tableau : « 1.2. **Force de l'aéronautique navale.** »,

Au lieu de :

«

CENTRES D'EXPERTISE	08C3000	50082661	75887	Centre d'expérimentations Pratiques – Réception aeronav (CEPA 10/S)	08/12/2016
---------------------	---------	----------	-------	---	------------

» ;

Lire :

«

CENTRES D'EXPERTISE	08C3000	50082661	75887	CENTRE D'EXPÉRIMENTATIONS PRATIQUES – RÉCEPTION AÉRONAVAL (CEPA 10/S)	08/12/2016
---------------------	---------	----------	-------	---	------------

».

3. Dans le tableau : « 1.7. **Autres.** »,

Au lieu de :

«

09LA000	50900068	45186	Centre d'expertise des programmes navals (CEPN)	26/11/2012
---------	----------	-------	---	------------

» ;

Lire :

«

09LA000	50900068	45186	CENTRE D'EXPERTISE DES PROGRAMMES NAVALS (CEPN)	26/11/2012
---------	----------	-------	---	------------

».